

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD56

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 66, substituer à la référence :

« L. 2111-21 »,

la référence :

« L. 2111-20 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.